

Prénom / Nom	Annette DALMAU
Courriel	<a href="mailto:dalmauannette@gmail.com">dalmauannette@gmail.com</a>
Téléphone	0628021275
Observations	<p>Enquête publique - Mise en concordance du cahier des charges du lotissement de l'Isnain à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêtrice</p> <p>Madame,</p> <p>Résidant au 3 Boulevard du Littoral, ma propriété (Beauséjour) fait directement face au tènement immobilier de l'ancien hôtel "Gerbot d'Avoine", concerné par cette enquête publique.</p> <p>Je tiens en préambule à préciser que je ne suis pas hostile, par principe, à la réhabilitation de ce site. L'état d'abandon actuel du bâtiment, source de dégradations et de risques, est un problème pour le quartier, et je suis favorable à ce qu'il redevienne un établissement de qualité.</p> <p>Cependant, je m'oppose fermement aux modalités et aux conséquences de la procédure de mise en concordance soumise à enquête.</p> <p>Sur la forme : une rupture d'égalité injustifiée. La procédure présentée vise à modifier le cahier des charges du lotissement (articles 11 et 12) pour en exonérer exclusivement les lots n° 2, 4 et 6. Concrètement, la commune maintient les règles strictes d'urbanisme de 1933 pour l'ensemble des colotis, tout en levant ces mêmes contraintes pour un unique propriétaire privé. Bien que la commune invoque l'intérêt général, cette méthode s'apparente à une modification "sur mesure" satisfaisant un intérêt purement privé promotionnel, créant une rupture d'égalité manifeste entre les riverains du même lotissement.</p> <p>Sur le fond : un préjudice direct par la perte de vue. Cette modification réglementaire a pour but de supprimer les servitudes de recul et de densité spécifiquement pour ce projet. Cela autorisera mécaniquement une extension importante des bâtiments existants et une densification excessive du site. Étant située juste en face, la conséquence directe de cette densification sera la suppression de ma vue sur la mer, un atout essentiel de mon cadre de vie et de la valeur de mon patrimoine.</p> <p>Conclusion : Il est possible de rénover l'hôtel GERBOT d'AVOINE sans pour autant maximiser les volumes constructibles au mépris du voisinage. Je demande donc que la mise en concordance soit revue pour garantir un projet raisonnable, qui respecte les équilibres historiques du lotissement et ne sacrifie pas la vue des riverains.</p> <p>Je vous remercie de bien vouloir consigner cette réserve dans vos conclusions.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Annette DALMAU</p> <p>3 boulevard du Littoral 22410 Saint-Quay-Portrieux</p>